

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28.06.2019

Présents : G. PEYRARD - M. CLUZEL - J.P. PONCET - PH. POLLET - D. BERNON - M. SOUTRENON - L. MASSARDIER - E. REVENU -

Secrétaire de séance : J.P. PONCET. Absents : A. LOMBARD - A. GIBERNON - Absents excusés et représentés : M. BERNON - MC- BEAULAIGUE - CH- TEYSSIER - P. VALLET Absents excusés : B. VIAL -

1- Approbation du compte rendu du conseil du 22.05.2019 (unanimité)

2- Suite à l'appel d'offre du 28.06.2019, les entreprises retenues pour les carburants de la station service sont Grangeon-Fournel, Vincent et fils, Dyneff. (2 abstentions - 10 pour)

3- Délibération pour la vente de carburant avec encaissement par carte bancaire uniquement et pour la création de carte bancaire à paiement différé pour les entreprises (2 abstentions - 10 pour).

- Délibération pour une avance de trésorerie pour le budget "station-service-communale" et convention d'avance de trésorerie entre le budget principal communal et le budget station-service-communale (2 abstentions 10 pour).

4- Autorisation pour signer un bail avec la Com-Com pour le local de l'assistante sociale situé dans la maison médicale (6 euros 67 par m² x 15 m²)(unanimité).

5- Tarif cantine scolaire année 2019/2020 + 10centimes par repas (unanimité).

6- Désignation des jurés d'assises pour l'année 2020 : Peyrache Sophie, Rochedy Sylvie, Cuzzi Michèle.
Le Monk

7- Approbation pour la signature d'une convention avec la mairie de Pont-Salomon concernant le RASED (réseaux d'aides spécialisés des élèves en difficulté) : 1 euros 68 par enfant et par an (unanimité).

8- Autorisation d'une ligne de trésorerie auprès de la banque postale pour la somme de 185 000 euros à un taux de 0,86 % + 0,10% pour non utilisation (unanimité).
EDNif

9- Questions diverses :

- Déclassement du domaine public du bâtiment technique communal (unanimité).

- Autorisation de vendre ce bâtiment pour la somme de 100 000 euros (unanimité).

- Blason de l'abbaye de Clavas : demande pour que la commune paye la facture en en récupérant la TVA (15 %°), l'association "les clavaris" remboursera la facture du montant HT (unanimité)

-Subvention de 100 euros pour l'association des "amis de Riotord"(unanimité)